

## **CONVOCATION DU 19 AVRIL 2018**

Le conseil municipal se réunira jeudi 26 avril 2018 à 20 heures en session ordinaire à la mairie.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Procès-verbal de la séance du 29 mars 2018 ;
- Devis ;
- Demande de Subvention ;
- CCPC – Référent « Santé » ;
- Très Haut Débit (adressages, élagages, formalités,...) ;
- Bar de l'Oudon ;
- Budget ;
- RGPD ;
- Question diverses & imprévues.

---

### **SEANCE DU 26 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six avril à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Josèphe GUILLET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. PAILLARD – Mme MARTIN-FERRÉ – M. GIRAUD – Mme PESCHÉ – MM. HOUSSAIS – BRETON.

**ETAIENT EXCUSES** : MM. BUFFET – BROSSIER – GEAI ;

**NON EXCUSE** : M. CORTYL ;

**SECRETAIRE** : M. BRETON.

---

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2018**

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter au compte rendu de la séance du 26 mars 2018. Suite à une réponse négative, le procès-verbal a été adopté à l'unanimité des membres présents.

---

### **DEVIS**

#### 1) BENNE

*Délibération n° 20180426\_01*

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe le conseil municipal qu'un devis pour une benne a été demandé auprès de l'entreprise LESIEUR de Craon. Afin de remplacer la benne qui est en mauvais état et de l'autre qui a été achetée en 2013 qui est trop petite.

Celui-ci s'élève à 872,00 € HT soit 1 046,40 € TTC.

Propose également de revendre la benne qui a été achetée en 2013.

Après délibération, le conseil municipal,

- Accepte le devis de la benne à 872,00 € HT ;
- Autorise la vente de la petite benne au prix de 350 € ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents concernant le dossier.

## 2) TOURNIQUET

Délibération n° 20180426\_02

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite au passage d'un représentant pour les jeux extérieurs, et afin de remplacer le tourniquet de l'aire de jeux de la Mairie, celui-ci nous a transmis 2 devis.

Le 1<sup>er</sup> devis s'élève à 3 005,45 € HT et le 2<sup>nd</sup> à 3 440,50 € HT.

Il a également été consulté les catalogues reçu en Mairie et par internet (fournisseur de la Maison point Vert). 3 tourniquets ont été proposés aux tarifs suivants :

- Tourniquet Mimi à 1 257,00 € HT ;
- Tourniquet Funny à 1 583,00 € HT ;
- Tourniquet Star à 2 017,00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal,

- Accepte d'acheter le tourniquet Funny au prix de 1 583,00 € HT.
- 

## **DEMANDE DE SUBVENTION**

### ✓ ESCB

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu une demande de subvention par le club « ESCB Craon Badminton ». Après concertation, le conseil municipal, ne donne pas de suite favorable à cette demande.

---

### ✓ FAMILLES RURALES

Délibération n° 20180426\_03

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu un mail de demande de subvention de l'Association Familles Rurales Athée – La Chapelle Craonnaise, suite à leur Assemblée Générale du 24 avril 2018.

Le conseil, après en avoir délibéré,

**Par « 5 voix pour » et « 2 voix contre »**

- L'attribution de la subvention est approuvée ;
  - L'association recevra également un courrier leur précisant que la commune leur verse la subvention cette année et que si les années à venir le courrier n'est pas en Mairie en temps et en heure celle-ci ne sera pas versée.
-

## **CCPC – REFERENT « SANTE »**

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu un courrier de la Communauté de Commune nous demandant de nommer un élu référent « Santé ». Après lecture du courrier, nous demanderons à l'association de venir présenter lors de la prochaine réunion de conseil les missions et le rôle du référent.

---

## **TRES HAUT DEBIT (ADRESSAGES, ELAGAGES, FORMALITES,...)**

*Délibération n° 20180426\_04*

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune va devoir faire un travail sur l'adressage des adresses non précises, car si ce travail n'est pas effectué, il y aura des conséquences :

- Les adresses non précises (numérotation et désignation) ne pourront être raccordées à la fibre ;
- Les systèmes d'information « Fibre » des fournisseurs d'accès Internet ne fonctionnent en effet pas sans une adresse précise ;

Pour cela, elle propose de créer une commission « Très Haut Débit » et de commencer le plus rapidement possible pour une fin de travail de l'adressage en septembre 2018.

Après délibération,

La commission sera composée de : Willy BRETON, Alain PAILLARD et Nadine MARTIN.

---

## **BAR DE L'OUDON**

*Délibération n° 20180426\_05*

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a acquis, de la liquidation judiciaire BOUQUET, aux termes de l'acte reçu par Maître MÉNARD, Notaire associé à Craon le 23 avril 2018, le fonds de commerce de *Bar, Restaurant, dépôt de pain, journaux, traiteur* sis à ATHÉE (53400), 7 route de Livré.

Au vu des candidatures reçu pour reprendre la location-gérance du bar-restaurant.

Après délibération, le conseil municipal,

- Décide d'attribuer la location gérance du fonds de commerce de Bar, Restaurant Dépôt de pain, journaux, traiteur sis à ATHÉE (53400), 7 route de Livré, à Madame GEAI Claudie, demeurant à ATHÉE (53400), 1 Lotissement du Four Chommé et seule candidate,

Aux conditions suivantes :

- Durée de 1 an à compter du 28 mai 2018, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée, sauf dénonciation du contrat par l'une ou l'autre des parties, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois avant l'expiration de la période en cours,
- Moyennant une redevance annuelle de **200,40 € HT** payables mensuellement et d'avance le 1<sup>er</sup> de chaque mois.
- La redevance sera révisée chaque année selon l'indice INSEE,

- Versement d'un dépôt de garantie pour le jour de la signature du contrat de location gérance de 2 mois,
  - L'ensemble des frais du contrat de location-gérance et de ses suites seront pris en charge par le locataire gérant,
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat de location gérance aux termes d'un acte authentique à recevoir par Maître MÉNARD, Notaire associé à CRAON, et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Délibération n° 20180426\_10 (modificatif)

Délibération modificative à la délibération n° 20180426\_05

Après délibération, le conseil municipal, DECIDE que la redevance du contrat de location gérance au profit de la SARL Le Petit Athéen est fixée à la somme de **570,68 € HT** payables mensuellement (soit 6 848,16 € HT annuelle) et d'avance le 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Le contrat de location gérance entre dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée qui sera supporté par le locataire gérant en plus de la redevance lors de chaque échéance.

### **BUDGETS « COMMUNE ET LOTISSEMENT DES TILLEULS »**

#### ➤ RECTIFICATIF REPRISE DE RESULTAT – BUDGET COMMUNE

Délibération n° 20180426\_06

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une erreur de 0,10 € a été faite sur la reprise du résultat sur le budget de la commune.

Le montant de la reprise du résultat 2017 est de 219 521,17 € et non 219 521,07 € sur le compte 002.

Après délibération, le conseil municipal,

- Accepte la rectification de 0,10 € au compte 002 pour la reprise du résultat 2017.

#### ➤ DECISION MODIFICATIVE N° 02 – BUDGET COMMUNE

Délibération n° 20180426\_07

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative est à prendre sur la section fonctionnement suite à l'erreur des 0,10 €.

Le conseil municipal, après délibération, APPROUVE la modification à apporter sur la section :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre/Article	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté		+ 0,10 €
022	Dépenses imprévues	+ 0,10 €	
<i>Total de la décision modificative n°01</i>		<i>0,10 €</i>	<i>+ 0,10 €</i>
Pour mémoire BP		476 452,87 €	476 452,87 €
<b>Nouveau total BP</b>		<b>476 452,97 €</b>	<b>476 452,97 €</b>

➤ APPROBATION BUDGET PRIMITIF « COMMUNE ET LOTISSEMENT DES TILLEULS »

Suite au vote des budgets le 29 mars, la trésorerie a réclamé la délibération d'approbation des Budgets Primitifs pour la commune et le lotissement. Document jusque-là, jamais réclamé.

Délibération n° 20180426\_08

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif, comme suit :

• **Budget Communal**

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	476 452,97 €	476 452,97 €
<b>Section d'investissement</b>	187 948,34 €	187 948,34 €

• **Budget Lotissement des Tilleuls**

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	73 538,26 €	73 538,26 €
<b>Section d'investissement</b>	49 837,25 €	52 045,65 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le budget primitif 2018 pour la commune et le Lotissement des Tilleuls, présenté ci-dessus.

**RGPD**

Délibération n° 20180426\_09

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de La Mayenne (dit le « CDG 53 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 53 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 53 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 53 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le Maire propose à l'assemblée :

- De mutualiser ce service avec le CDG 53,

- De l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- De désigner le DPD du CDG 53 comme étant le DPD de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- D'AUTORISER le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG 53,
- D'AUTORISER le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- D'AUTORISER le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 53, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

---

### **ILLUMINATION**

Madame le Maire demande si des achats sont à prévoir pour les illuminations. L'ensemble de la commission a confirmé qu'il n'y avait pas d'achat mais juste prévoir quelque petites fournitures pour améliorer l'électricité au niveau de la Mairie.

---

### **COMMEMORATION 8 MAI**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commémoration du 8 mai aura lieu le mardi 8 mai à 10h30 au cimetière et qu'un pot sera servi à la salle du Vallon par la suite.

---

### **BLASON**

Madame le Maire fait part d'un mail reçu en Mairie concernant la proposition bénévole de créer le blason d'Athée. Après concertation, l'ensemble du conseil n'est pas favorable à cette proposition.

---

### **COMMISSION TRAVAUX**

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint. Celui-ci informe que la commission travaux va devoir se réunir pour les futurs travaux à prévoir pour 2019.

---

La prochaine séance aura lieu le jeudi 07 juin 2018 à 20 heures.

---

La séance s'est achevée à 22 heures 00.

**SIGNATURES**

*Marie-Josèphe GUILLET*

*Alain PAILLARD*

*Nadine MARTIN-FERRÉ*

*Marc GIRAUD*

*Nicole PESCHÉ*

*Nicolas HOUSSAIS*

*Willy BRETON*